

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 6 (1935)

**Heft:** 6

**Artikel:** Ecole de commerce de Saint-Imier : section supérieure de l'Ecole secondaire

**Autor:** Flotron

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-823749>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La réalisation de ce programme, l'École de Saint-Imier vieille de ses 70 années d'expérience mais constamment rajeunie et tournée vers l'avenir, l'offre à la jeunesse du pays.

M.-C. DuBois.

## *Ecole de Commerce de Saint-Imier*

### *Section supérieure de l'École secondaire*

---

Au moment où paraîtront ces lignes, l'École secondaire de Saint-Imier aura commémoré le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. C'est, en effet, le 15 novembre 1860 que cet établissement d'instruction publique ouvrait ses portes, inaugurant pour notre cité et pour notre Vallon une ère nouvelle, créant une source vive de savoir et de joie.

Une section pédagogique fit partie intégrante de l'École, dès sa fondation. Elle forma de nombreuses volées d'institutrices dans des conditions économiques et pédagogiques extrêmement favorables. Elle ne disparut qu'en 1918, à la suite d'une décision du Gouvernement bernois qui désirait unifier et centraliser la formation du corps enseignant.

Une classe de gymnase, une terttia, fut, en outre, introduite temporairement. Si elle ne compta jamais de nombreux écoliers, elle n'en contribua pas moins à préparer d'excellents élèves aux études.

Parallèlement à ces deux sections supérieures de l'École secondaire, la Commission scolaire ne devait pas tarder à introduire une nouvelle branche d'activité pour l'établissement dont elle assumait la surveillance. En 1906, en effet, après des pourparlers laborieux mais enthousiastes, décision fut prise par elle de créer une École de commerce. Les raisons en étaient multiples : L'industrie avait pris au cours du dernier demi-siècle un essor considérable dans le Jura-Sud, le commerce marchait de pair, les employés qualifiés étaient rares et beaucoup de maisons devaient engager du personnel de langue étrangère. Le moment semblait favorable. En 1907, en effet, dès le printemps, l'École de commerce donnait ses premiers cours. Elle était alors logée dans un immeuble locatif situé sur la Place Neuve, à quelque distance du collège secondaire, dont elle relevait à plusieurs titres. Un maître, spécialiste des sciences commerciales, était attaché à la maison. M. Bernett, actuellement recteur à Zurich, en fut le premier. L'enseignement des autres branches, tendant plutôt à la culture générale, fut confié à quelques professeurs de l'École secondaire.

Jusqu'à nos jours, les études commerciales étaient ouvertes aux écoliers âgés de 14 ans révolus. C'est à dire que la 9<sup>e</sup> année de la scolarité obligatoire pouvait être déjà, ce que d'aucuns demandent, une année de spécialisation ou, du moins d'initiation

commerciale. La nouvelle loi fédérale aujourd'hui n'autorise l'entrée à l'École qu'aux élèves âgés de 15 ans.

En 1920, le statut de l'École de commerce se modifie. Jusqu'alors, elle vivait dans une semi-indépendance, avec une commission de surveillance spéciale, sinon autonome, et un proviseur ne relevant que de cette commission. Dès cette date, elle réintègre les locaux de l'École secondaire et devient une section supérieure de cet établissement. La Commission spéciale disparaît et la surveillance supérieure exercée jusqu'ici par la Direction cantonale de l'Intérieur passe à la Direction de l'Instruction publique. Cette unification entraînait toutes sortes de simplifications administratives.

Actuellement, trois maîtres sont attachés à la Section commerciale et quelques maîtres secondaires continuent à donner des cours de français, de langues étrangères et de culture générale.

Le corps enseignant voue un soin particulier à la formation du caractère et des qualités morales du jeune commerçant.

L'enseignement est très éclectique et se tient au courant de toutes les aspirations du commerce moderne. Les moyens nouveaux, les procédés rapides sont particulièrement recherchés.

Un appareil radio-gramo permet la réception des conférences les plus à la portée des élèves comme l'audition de disques pour l'étude des langues étrangères et la formation de l'oreille.

Un réseau téléphonique relie les classes en parallèle avec la salle des maîtres mettant en évidence ce moyen de communication précieux et rapide et familiarisant les étudiants à la réception d'ordres et de commandes par fil.

Des leçons de culture physique pour écolières comme pour garçons sont actuellement obligatoires. Elles ont généralement lieu en plein air.

Des cours ménagers permettent aux jeunes filles de 1<sup>re</sup> année de se familiariser avec la cuisine et la tenue d'une bonne maison.

L'étude de la langue française est naturellement très poussée : Littérature, composition, rapport, rédaction de recherches personnelles, élocution. Toutes les branches du plan d'études concourent, du reste, à l'étude du français. Un soin particulier est voué à cette branche du programme, la langue maternelle étant à la base de toute instruction et de tout progrès.

Les sciences commerciales sont travaillées à fond, elles tendent à former des employés qualifiés et utiles à notre industrie régionale. Le principe de l'école est de produire des employés consciencieux et probes, sérieux et discrets.

Des conférences, des auditions artistiques, des courses d'études semestrielles ouvrent des horizons nouveaux aux jeunes gens de notre École de commerce.

Les leçons commencent à 7.00 h. ou à 8.00 h. pour se terminer vers 16.00 h. ou 17.00 h. Elles sont de 50 minutes avec interruption de 10 minutes après chacune d'elles. Bien que le procédé

soit discuté, des devoirs à domicile sont imposés. C'est, en effet, l'âge où le travail personnel, le travail de recherche, le travail intense est le plus profitable et le plus salutaire.

En plus des leçons régulières de gymnastique, l'Ecole offre, par sa situation dans une vallée élevée, de multiples avantages pour la pratique des sports sous toutes leurs formes, sports d'été et sports d'hiver : ski, patin, luge, bob, football et tous jeux populaires, équitation, courses en montagne, varappe, etc.

Si notre village n'a pas de lac et par conséquent pas de plage, il présente cependant des agréments multiples. Une piscine, peut-être la plus vieille du Jura puisqu'elle date de 1865, avec douche et grande pelouse de jeux, permet la pratique de la natation. Une grande place de sports est à disposition des écoles et des sociétés sportives. Le funiculaire donne un accès rapide et confortable aux vastes champs de neige du Mont-Soleil. Cette dernière station, d'ancienne réputation, est un lieu de séjour, recherché pour sa tranquillité, ses forêts de sapins et ses vastes pâturages.

Enfin, nos élèves se trouvent dans un milieu extrêmement favorable pour leur développement. La proximité de l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité à courant faible, le contact journalier avec ses apprentis, cette ambiance, ce milieu industriel du monde horloger familiarisent l'élève avec toutes les questions professionnelles de ses futures occupations.

La durée de la scolarité est de trois ans. Les examens de diplôme sont ouverts aux élèves qui terminent leur 3<sup>e</sup> année. Ils ont lieu au mois de mars de chaque année, sous la surveillance de la Confédération et du canton.

L'année scolaire s'ouvre à mi-avril. Les vacances annuelles sont de 12 à 13 semaines.

Il n'y a pas de finance d'entrée. L'écolage est de fr. 50.— par trimestre pour les étudiants externes et de fr. 15.— pour les élèves habitant Saint-Imier.

L'école compte chaque année une quarantaine d'élèves des deux sexes se recrutant dans tous les villages du Vallon de Saint-Imier et l'un ou l'autre en Suisse allemande.

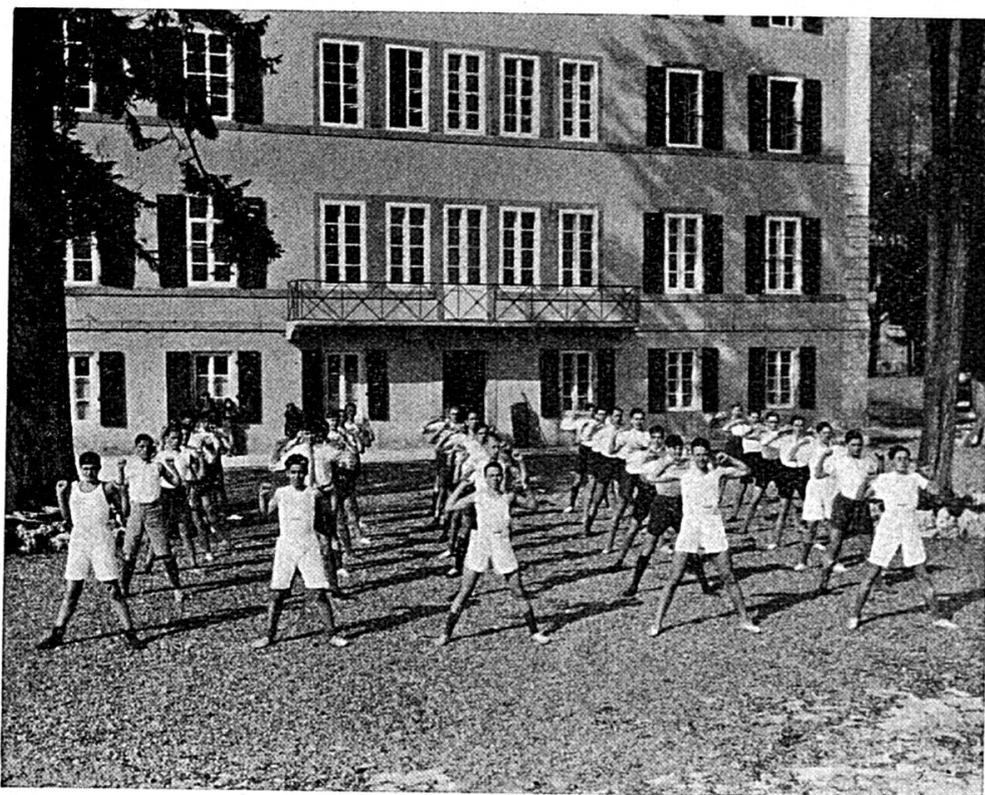
Pour se mettre en harmonie avec les nouvelles prescriptions fédérales, il sera procédé, cet hiver, à une refonte complète des règlements et du plan d'études. Le diplôme et le règlement des examens seront soumis à la sanction de l'autorité fédérale compétente.

En dépit de la crise prolongée qui désole notre petite localité, nous gardons l'optimisme et la foi en notre section commerciale. Elle a un passé qui promet un bel avenir.

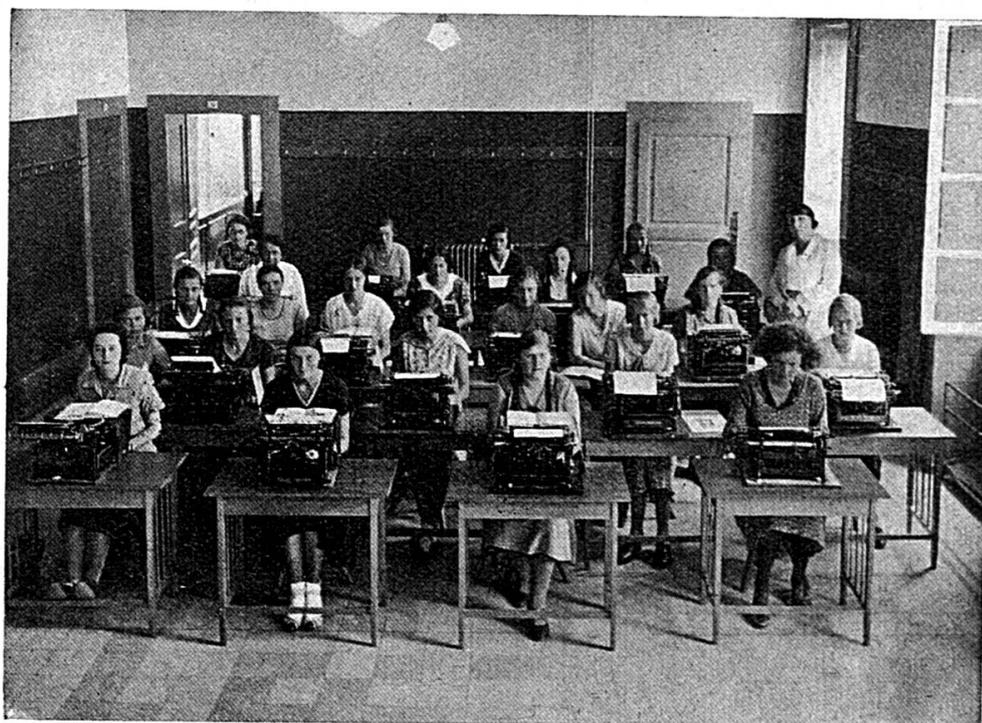
Saint-Imier, octobre 1955.

FLOTROU.





Leçon de gymnastique devant le Collège



Salle des machines à écrire